

Commune de MOYENNEVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la
 délibération en date du :
 11 JUIN 2018

11a

**Secteur soumis à déclaration préalable
 aux travaux d'édification de clôtures**
 Echelle : 1/5000e

LEGENDE

- Périimètre du secteur soumis à déclaration préalable aux travaux d'édification de clôtures (toute la commune)
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer en application des articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- N** Zone naturelle
- A** Zone agricole
- Nh** Secteur naturel humide

